

Plan d'accès



L'équipe du SAVS Moulin Carron

L'équipe est pluridisciplinaire, elle est composée de :

- un chef de service,
- deux travailleurs sociaux,
- une assistante sociale,
- un psychologue.

Le SAVS est rattaché au pôle Moulin Carron, sous la responsabilité d'un directeur et d'un directeur-adjoint.

SAVS Moulin Carron
16 chemin des Cuers - 69570 Dardilly
Tél : 04 78 66 87 81

Accès transports en commun
Ligne TCL 89 - Arrêt Cuers

Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale (SAVS)
Moulin Carron

16 chemin des Cuers
69570 Dardilly

Tél : 04 78 66 87 81
savs.moulincarron@arhm.fr

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
10h à 12h et 13h à 20h
samedi de 9h à 18h

Le SAVS Moulin Carron

Le SAVS Moulin Carron est un service destiné à accompagner les usagers dans tous les domaines de la vie quotidienne en fonction des demandes et des besoins de la personne. Le but est de pouvoir développer ou maintenir les capacités d'autonomie.

Le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) Moulin Carron s'adresse à des personnes :

- > de 20 à 60 ans à l'admission,
- > bénéficiant d'une orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) vers un SAVS,
- > résidant à Lyon 9ème, Lyon 5ème, Ecully, Champagne au Mont d'Or, Limonest, Dardilly et les alentours.

Le SAVS Moulin Carron dispose d'un agrément pour l'accompagnement de 20 personnes.

Les objectifs du SAVS

- > Contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne adulte handicapée,
- > Maintenir et développer les acquis de la personne,
- > Accompagner, orienter, guider, soutenir la personne handicapée dans une démarche d'autonomie,
- > Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle,
- > Accompagner l'utilisateur dans les démarches de la vie quotidienne et trouver un équilibre dans l'environnement,
- > Restaurer et/ou favoriser le maintien des liens avec les proches,
- > Proposer des actions pour rompre l'isolement.

L'admission au SAVS Moulin Carron

Pour toute demande d'admission au SAVS, sont organisées :

- > une présentation du service par le chef de service et l'assistante sociale,
- > une rencontre avec le chef de service, un éducateur et la psychologue pour identifier les besoins d'accompagnement et évaluer les capacités de la personne.

La décision d'admission est ensuite prononcée par le directeur dans le cadre d'une commission d'admission.

Les modalités d'accompagnement

L'accompagnement est individuel et adapté aux besoins de la personne. Chaque usager a un référent qui l'accompagne sur rendez-vous, au bureau du SAVS, à domicile ou par le biais d'un accompagnement extérieur.

Les visites à domicile permettent à l'utilisateur d'être stimulé et aidé dans la vie quotidienne, les démarches administratives, le suivi médical, la vie sociale.

Différentes activités collectives sont organisées et proposées les samedis aux usagers du SAVS Moulin Carron à partir du recueil de leurs attentes.